

Réunion du 26 janvier 2018

Objet : Reconduction de la convention relative à l'élaboration des documents de paie.

Rapporteur : Frédéric Duché, Président

Le SMO Eure Normandie Numérique ne disposant ni des compétences ni des ressources lui permettant d'établir les éléments de paie de ses agents (fiches de paie mensuelles, détermination des charges, DADS-U...) une convention a été conclue en 2015 avec le centre de gestion de l'Eure en vue de lui confier cette mission selon les conditions suivantes :

- 15€ par bulletin de paie et par mois ;
- Etat de charges mensuel : 30€/mois pour l'ensemble des paies;
- Déclinaison des mandats par article budgétaire : 15€/mois pour l'ensemble des paies;
- Elaboration de la DADS-U : 300€ /an pour l'ensemble de la structure pour un effectif inférieur à 10 ou 550€ /an pour un effectif compris entre 10 et 20.

La convention doit être renouvelée pour être applicable en 2018.

Il est donc proposé au comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°2018-005

Eure Normandie Numérique

Réunion du 26 janvier 2018

Objet : Reconduction de la convention relative à l'élaboration des documents de paie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°2017 009 du 28 avril 2017 portant reconduction de la convention d'élaboration des documents de paie pour l'année 2017 ;

Le Comité syndical, réuni en séance publique le 26 janvier 2018 à l'Hôtel du Département à EVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président relatif à la reconduction de la convention avec le centre de gestion de l'Eure pour l'élaboration des éléments de paie,
- D'autoriser le Président à signer la reconduction de la convention relative à la prise en charge par le centre de gestion de l'Eure pour les agents d'Eure Normandie Numérique de l'élaboration des éléments de paie.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 24
- Collège Conseil Départemental : 12

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0

Fait à Evreux, le 26 janvier 2018

Pour extrait conforme,

Le Président

Fredéric DUCHÉ

